

■ L'insertion des éoliennes dans le paysage

La question de l'esthétique de tout nouvel ouvrage humain soulève des débats et opinions divers. Le paysage a toujours été transformé par l'activité humaine dans sa recherche de progrès.

Dans le domaine de l'éolien, l'intégration paysagère est soigneusement étudiée et constitue un point fondamental lors du développement d'un projet de parc. Les maîtres d'œuvre soumettent le projet aux riverains et à leurs élus, organisent une concertation pour que, après de nombreux échanges, les éoliennes s'insèrent harmonieusement dans le paysage qui les accueille.

■ Le rendu visuel du parc est évalué avant sa construction

Lorsqu'un parc éolien est en projet, une étude paysagère est systématiquement et soigneusement menée dans le cadre de l'étude d'impact. Pour réaliser cette étude, les développeurs éoliens associent à leur projet paysagistes, bureaux d'études spécialisés, élus locaux et riverains le plus en amont possible.

Deux outils principaux sont utilisés par les spécialistes et paysagistes afin d'étudier les évolutions du cadre de vie suite à l'accueil de nouvelles éoliennes :

- des photomontages permettant de visualiser le paysage définitif avant même la construction du parc. Des logiciels permettent de représenter le futur parc éolien depuis différents points de vue ;
- des cartes de co-visibilité, permettant la représentation sur une carte IGN des lieux à partir desquels les éoliennes pourront être visibles.

Ces différents documents sont présentés aux riverains, élus locaux et à l'ensemble de la population locale pendant la concertation menée lors de la phase de développement du projet. Ils permettent des échanges et une prise en compte optimale des différentes remarques pour l'implantation du parc.

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ainsi que les Architectes des Bâtiments de France sont consultés pour donner un avis sur le volet paysager de l'étude d'impact. Les éventuelles covisibilités avec les bâtiments et sites historiques inscrits ou classés sont systématiquement étudiées, dans un périmètre dépassant souvent 20 km. L'ensemble des exigences fixées dans le Code de l'Urbanisme en termes de protection des monuments historiques et des sites protégés est étudié de manière très approfondie, et scrupuleusement respecté.

■ La méthodologie mise en œuvre pour l'installation des éoliennes

La méthodologie utilisée par les professionnels du paysage est conçue à partir du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens réalisé par le Ministère en charge de l'énergie et de l'environnement (MEEDDAT) et l'ADEME. Elle comprend trois phases :

- analyse des composantes du paysage existant (perception, pratique, transformation dans le temps) ;
- choix de l'implantation des éoliennes (nombre, espacement, positionnement...), à partir des caractéristiques paysagères et des principaux enjeux relevés sur le site ;
- étude la plus objective et exhaustive possible des éventuels effets visuels générés par le parc éolien (réalisation de photomontages sur le terrain).



■ Objectif 2020 : 8 000 éoliennes

Aujourd'hui, le parc éolien français compte un peu plus de 2 500 éoliennes, dont près de 400 « petites éoliennes » localisées dans les départements et collectivités d'outre-mer.

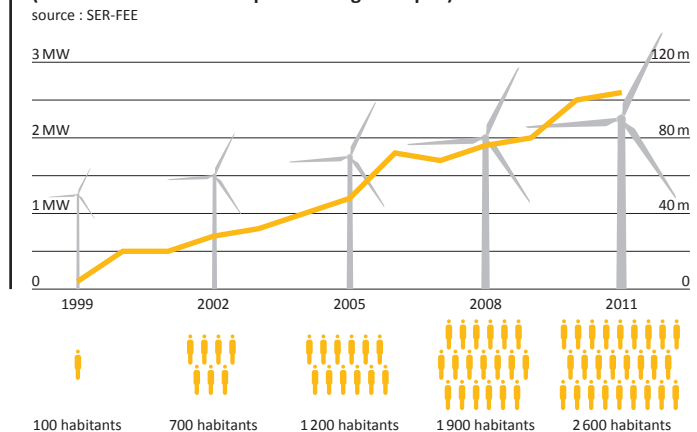
Les premières éoliennes sont réparties dans les zones les plus ventées, c'est-à-dire à proximité des côtes et dans la vallée du Rhône ; les parcs les plus récents occupent les vastes plaines de la Beauce et du Nord-Est. A l'horizon 2020, avec un parc de 25 000 MW, conformément à l'objectif du Grenelle de l'environnement, 5 500 éoliennes supplémentaires devraient être installées :

- 4 500 éoliennes terrestres d'une puissance moyenne de 2,75 MW ;
- 1 000 éoliennes en mer d'une puissance moyenne de 5 MW.

« Saisir les opportunités ouvertes par le Grenelle suppose (...) de développer considérablement la construction des éoliennes » avec « 6 000 éoliennes », soit « trois fois plus que le parc actuel. »

Nicolas Sarkozy, Président de la république, extrait du discours sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement à Orléans le 20 mai 2008.

Puissance et taille moyennes des éoliennes installées
Population alimentée en électricité
(consommation domestique chauffage compris)
 source : SER-FEE



■ Les français sont favorables à l'énergie éolienne



Aujourd'hui, de nombreux exemples montrent que les parcs éoliens peuvent s'inscrire de façon très satisfaisante dans les paysages ; en témoigne l'affluence des visiteurs observée aussi bien lors de la construction qu'à chaque inauguration de ces ouvrages.

Les différents sondages d'opinion récemment réalisés montrent que les éoliennes sont bien acceptées par les Français (77% des Français sont favorables à l'installation d'éoliennes en France - source : baromètre ADEME 2009 sur les Français et les énergies renouvelables). Ces études confirment également que l'acceptabilité augmente avec la proximité d'un parc.

À l'occasion d'une étude réalisée en juin 2009 par le Commissariat Général au Développement Durable, intitulée « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes », près de 60% des personnes interrogées par téléphone déclarent qu'à l'époque de la construction des éoliennes, elles étaient favorables au projet. Aujourd'hui, la proportion de personnes favorables aux éoliennes est plus importante (76%).



Syndicat des énergies renouvelables
France Énergie Éolienne
 13-15, rue de la Baume
 75008 Paris
 Tél. : +33 1 48 78 05 60
 Fax : +33 1 48 78 09 07
www.enr.fr - www.fee.asso.fr

© CHRISTIAN WAGNER / FOTOLIA

